



## La lettre du village de Saint-Gibrien n°9 / mars 2021

### Souscription pour la pendule



Offerte par M. SEINTIER en 1898 et en panne depuis plusieurs années, notre pendule fait l'objet d'une collecte afin de la restaurer. Initiée par la mairie, managée par l'association des Beaux Jedis (avec l'accord des autres associations du village), les dons s'élèvent, pour le moment, à **1510 €**.

#### Une fois la collecte terminée :

- dépôt de l'argent sur le compte des Beaux Jedis ;
- établissement d'un chèque (du montant de la collecte) à l'ordre du Trésor Public par les Beaux Jedis et remise en mairie ;
- acceptation du don par délibération du conseil municipal ;
- envoi du chèque par la mairie au trésor public pour créditer le compte de la commune ;
- réalisation des travaux avec le complément financier, si nécessaire, pris sur le budget communal.

Cette façon de procéder a été conseillée par l'Association des Maires de la Marne. Vous pouvez faire un don par chèque (à l'ordre de l'association des Beaux Jedis) ou en espèces, à envoyer ou à déposer à :

Mme Françoise VASSEUR  
6 rue de Fagnières  
51510 Saint-Gibrien

Nous comptons sur votre générosité, merci par avance.

### Dépôt sauvage

Avant que la route du Pont aux Vaches ne soit fermée (date approximative 1<sup>er</sup> mai 2021), nouveau dépôt sauvage :



Après la fouille des sacs et la découverte d'un nom et d'une adresse, la police a été saisie et s'est rendue au domicile de l'impétrant en lui demandant de venir récupérer ses déchets sous peine de validation de la plainte en cours. La personne est venue et a tout récupéré.

Si vous êtes témoins de ce genre d'agissements n'hésitez pas, sans vous mettre en danger, à relever la plaque minéralogique et la signaler en mairie.

### Distributeur de pains

Comme convenu le distributeur de pains a été installé le 1<sup>er</sup> mars.

Le distributeur est ravitaillé 3 fois par jour et une seule fois le dimanche. Paiement en espèces et carte bancaire uniquement sans contact.



1<sup>er</sup> utilisateur

### Carrefour entre RD3/rue du Stade/route de Villers-le Château

Après étude des relevés effectués par le département entre le 28/01 et le 4/02, si le trafic sur la RD3 est conséquent 5805 véhicules par jour, le nombre d'automobilistes empruntant la rue du Stade et la route de Villers-le Château est réduit (90 et 60 véhicules par jour) La vitesse moyenne au niveau de ce carrefour est de 61 km/h sur la RD3 et moins de 30 km/h sur les 2 autres axes. En conséquence, il n'y aura pas d'aménagement spécifique sur le carrefour mais le tronçon allant de l'autoroute à l'entrée du village pourrait être limité à 70 km/h par le Conseil Départemental.

### Informations diverses

#### Ouverture mairie :

Lundi, jeudi, vendredi : 10h-12h/14h-16h

Mardi : 10h-12h / 14h-18h

Site internet : <https://saint-gibrien.fr>

Facebook : Mairie de Saint-Gibrien

Tél mairie : 03 26 70 53 22

Tél maire : 06 16 39 14 33

**La relève des compteurs d'eau débutera le mardi 9 mars à Saint-Gibrien**

## Parc du Château d'eau

Les travaux pour la création du parc du Château d'eau ont repris avec la réfection des terrains de pétanque et le début du nivellement du terrain en vue de l'engazonnement. La commune dispose d'ores et déjà de tables et de bancs pour agrémenter le parc.



La Croix Blanche « Cités En Champagne » (association de secouristes français) organise le samedi 13 mars 2021 de 9h à 17h une journée de dépistage gratuit sur la commune de Saint-Gibrien, en partenariat avec l'ARS. Le résultat des tests antigéniques est révélé sous 15 minutes et après un temps d'attente de 30 minutes pour un résultat final certifié. Un document officiel vous sera remis.

Merci de vous munir d'une carte d'identité et carte vitale. Dépistage dès 10 ans !

N'hésitez pas à venir vous faire tester à la salle communale de Saint-Gibrien (18 Grand Rue 51510 Saint-Gibrien). Horaire de 9h à 12h00 puis de 13h30 à 17h00. Nous vous attendons nombreux !

*" Se faire dépister  
c'est se protéger  
et protéger les autres "*



**COVID-19 – CAMPAGNE DEPISTAGE  
TEST ANTIGENIQUE**

Action de  
santé publique  
organisée par l'ARS

Gratuit et sans rendez-vous

Munissez-vous de :  
Votre carte vitale  
et votre pièce  
d'identité

Samedi 13 Mars 2021  
De 9h-12h et 13h30-17h00

SALLE COMMUNALE – SAINT GIBRIEN  
18 Grande Rue – 51510 Saint Gibrien

Ne pas jeter sur la voie publique



Un grand merci au futur habitant de Saint-Gibrien qui a offert à la commune 2 remorques anciennes qu'il conviendra, avec l'effort de tous, de restaurer le moment venu. Ces 2 remorques orneront le futur parc à l'entrée du village le long de la RD3.



Si vous détenez du matériel, lié à l'agriculture ou à la viticulture, dont vous souhaitez vous séparer, n'hésitez pas en faire part à la commune. Ce matériel ornera également le futur parc.

## Extrait de l'arrêté préfectoral concernant les bruits de voisinage :

### Pour les particuliers

#### Article 13

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tel que tondeuse à gazon, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**

Les samedis : de **9h00 à 12h00** et de **14h30 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**

### Pour les professionnels :

#### Article 9

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités, à l'extérieur de locaux, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, doit prendre toute mesure propre à garantir la tranquillité du voisinage **et interrompre ses travaux entre 20h00 et 07h00** et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence.

La préparation de la fête du village du 8 mai bat son plein en étroite collaboration entre les élus et les associations de Saint-Gibrien. Si pour des raisons sanitaires la date du 8 mai n'était pas tenable, un report au 14 juillet ou au 15 août est envisagé.